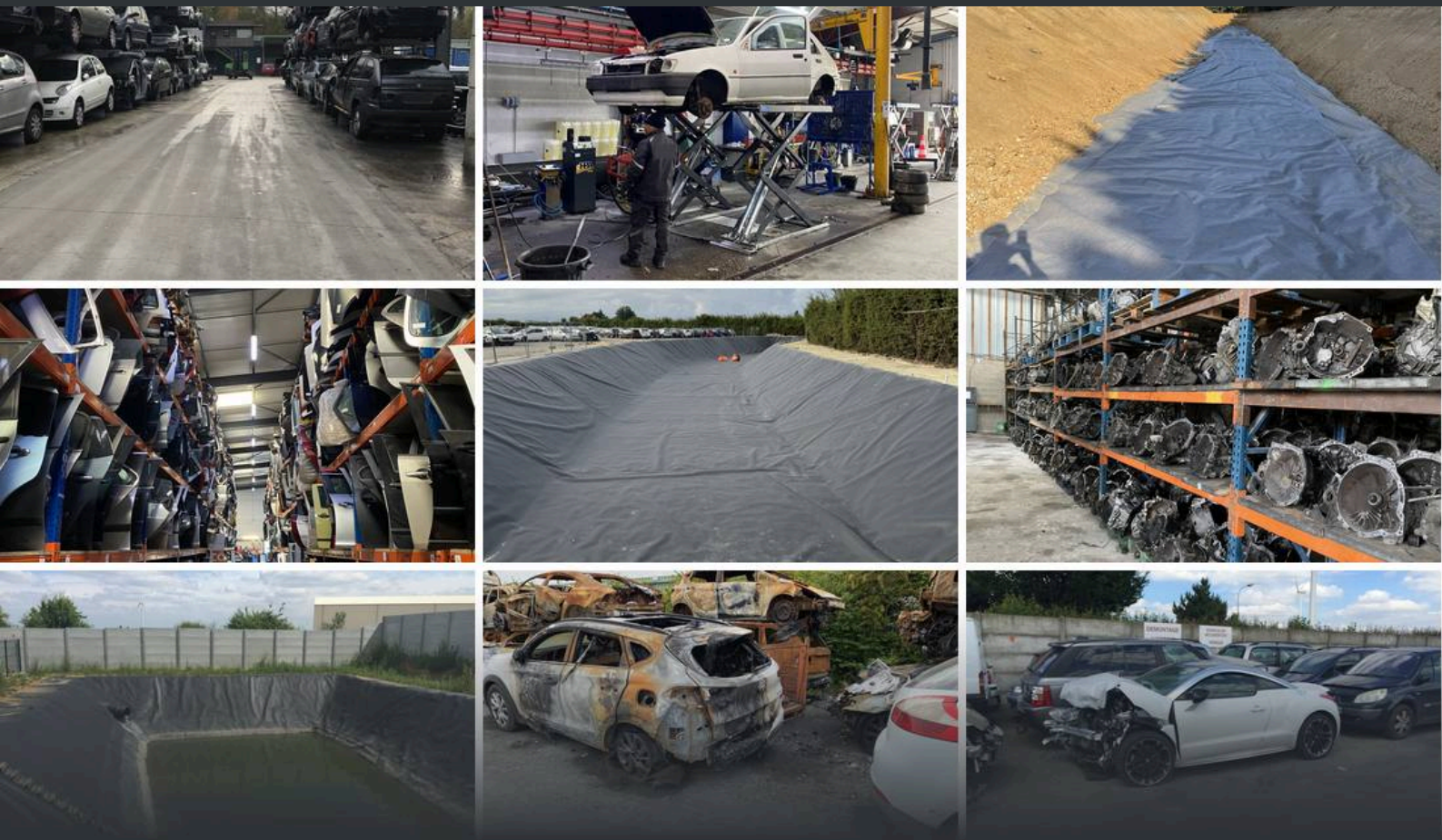




CENTRES VHU · ICPE RUBRIQUE 2712

Conformité de la partie EAU de votre centre VHU : **de l'étude à la mise en service.**

Gestion des eaux pluviales et résiduares, dépollution des rejets aqueux, défense incendie, confinement des eaux d'extinction (D9A) : un interlocuteur unique, indépendant, sur tout le territoire.

15+

années d'expérience terrain

500+

projets réalisés

100%

indépendant

0803

qualification OPQIBI,
assainissement et milieux
récepteurs

✓ Interventions partout en France

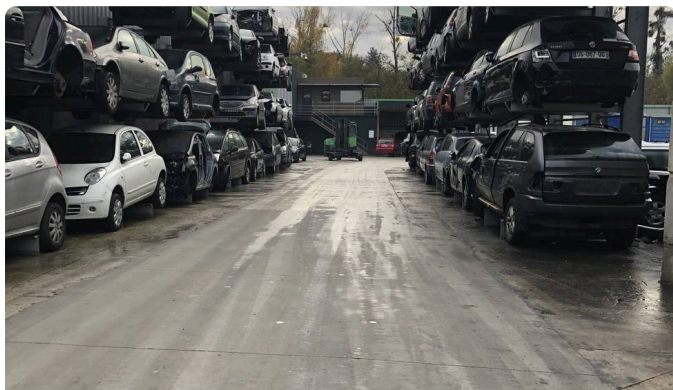
✓ Devis forfaitaire

✓ Dossiers d'aides Agence de l'eau

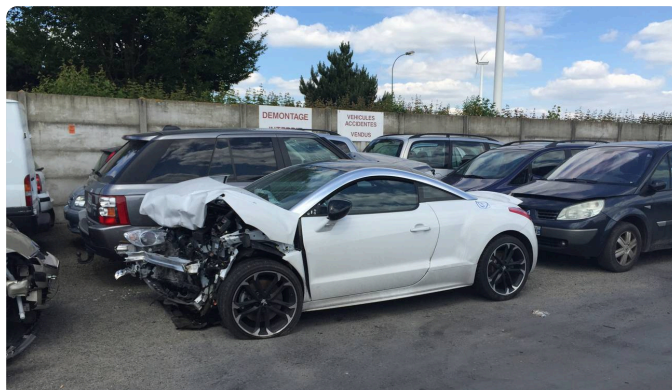
POURQUOI SE METTRE EN CONFORMITÉ

Un cadre réglementaire **strict** pour les centres VHU

Les centres agréés pour le stockage, la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage sont des **installations classées (ICPE, rubrique 2712)**. Leur exploitation est encadrée par les arrêtés ministériels applicables, l'agrément préfectoral et l'arrêté d'exploitation. Le volet eau est le premier motif d'écart relevé lors des contrôles DREAL.



Stockage en hauteur : ruissellement à maîtriser



Véhicules en attente de démontage

ICPE rubrique 2712

Votre activité relève du régime des installations classées, avec des prescriptions techniques et des contrôles réguliers.

Volet EAU

Respect des valeurs limites d'émission (débits et qualité), des bassins de confinement et de régulation, de la défense incendie.

Responsabilité RSE

Économie circulaire, sécurité des opérateurs et traçabilité des VHU au cœur de votre démarche.

Votre centre présente des non-conformités ? Un audit du volet EAU permet d'établir un bilan objectif, de hiérarchiser les risques et de définir les actions correctives avant le prochain contrôle.

POURQUOI INGETECH

Une expertise de terrain, **une lecture précise** de votre arrêté

Indépendance

Aucun lien avec un fabricant : les solutions sont choisies pour votre site, pas pour un catalogue.

Terrain d'abord

Notre fondateur a dirigé des sites de recyclage pendant plus de dix ans. Il connaît vos contraintes d'exploitation.

Cadre ICPE maîtrisé

Nous lisons vos prescriptions avec vous et échangeons directement avec la DREAL et le SDIS.

Solutions sobres

L'ouvrage juste, simple à entretenir, pour limiter vos coûts d'investissement et d'exploitation.

VOTRE PÉRIMÈTRE DE MISE EN CONFORMITÉ

Les 6 points à maîtriser sur le volet EAU

INGETECH audite l'ensemble des flux d'eau de votre site et dimensionne les ouvrages adaptés à votre activité VHU.

01

Réseaux séparatifs EP / EU

Séparation stricte des eaux pluviales et usées, avec traitement adapté à chaque filière.

02

Qualité des rejets aqueux

Respect des débits autorisés et des valeurs limites (pH, DCO, MES, hydrocarbures, métaux...).

03

Destination des rejets

Milieu naturel, réseau communal ou infiltration, selon l'étude hydrogéologique du site.

04

Défense incendie (DECI)

Mise à disposition permanente du volume et du débit d'eau requis (D9).

05

Zones à risques imperméabilisées

Revêtement étanche des zones de stockage et de dépollution des véhicules pour éviter toute infiltration dans le sol.

06

Confinement D9A et obturation

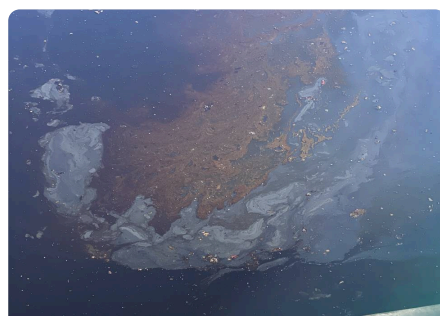
Bassin de confinement et vannes d'obturation pour maîtriser toute pollution accidentelle.



Bassin de régulation EP et confinement D9A



Ouvrage de rejet et exutoire



Contrôle visuel des hydrocarbures

NOTRE MÉTHODE

Quatre étapes, du diagnostic à la réception

1

Comprendre

Visite du site, lecture de l'arrêté, analyse des rejets et des ouvrages.

2

Étudier

Calculs, comparaison de solutions et chiffrage technico-économique.

3

Réaliser

Conception, consultation des entreprises et maîtrise d'œuvre des travaux.

4

Sécuriser

Dossier pour l'administration, réception et conseils d'exploitation.

ACCOMPAGNEMENT À 360°

Une expertise complète, de l'audit à la réception des travaux

01

Audit de conformité eau ICPE

Nous comparons vos rejets et vos ouvrages à votre arrêté : vous connaissez vos écarts et vos priorités.

02

Étude technico-économique

Nous chiffrons et comparons plusieurs solutions de gestion, de traitement, de recyclage ou de confinement.

03

Maîtrise d'œuvre et travaux

Nous conduisons le chantier jusqu'à la réception : vos ouvrages sont conformes et exploitables.

04

Calcul D9 et D9A

Besoin en eau incendie et rétention des eaux d'extinction, avec définition des solutions de confinement.

05

Traitement des eaux industrielles

Filières sur mesure, biologiques ou physico-chimiques, simples à exploiter.

06

Eaux pluviales

Collecte, régulation et traitement du ruissellement de votre site avant son rejet.

07

Porter à connaissance (PAC)

Rédaction de vos dossiers de modification pour la préfecture et la DREAL.

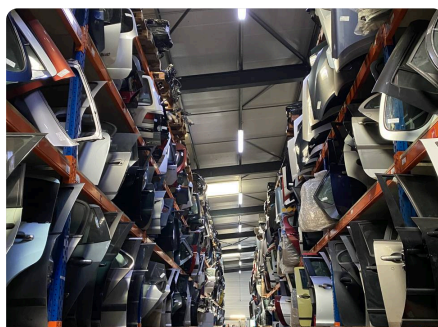
08

Consultant ICPE externalisé

Nous devenons votre référent eau : vos échanges avec la DREAL sont préparés et suivis.



Atelier de dépollution



Stock de pièces d'occasion



Bassin géomembrane en cours de réalisation

Études eaux ICPE

- Étude hydraulique d'un projet ICPE
- Compatibilité des rejets avec le milieu naturel
- Conception de bassin de régulation et de confinement

Réglementation ICPE

- Audit de classement ICPE
- Porter à connaissance (PAC)
- Consultant ICPE externalisé

Équipements sur mesure

- Équipements de traitement de l'eau
- Équipements DECI
- Cuves acier et postes de relevage

Qualification OPQIBI 0803

Étude d'assainissement et de protection des milieux récepteurs : une reconnaissance de nos compétences par un organisme tiers.

Analyses et assurance

Analyses de sols et d'eaux confiées à un laboratoire partenaire accrédité COFRAC. INGETECH est assuré chez AXA pour sa responsabilité civile professionnelle.

DÉFENSE INCENDIE · D9 / D9A

Incendie en centre VHU : anticiper l'extinction

Un feu de véhicules mobilise des volumes d'eau importants, qui ressortent chargés en polluants (hydrocarbures, métaux, résidus de combustion). Sans confinement, ils rejoignent le milieu naturel. Le simulateur gratuit INGETECH vous donne un premier ordre de grandeur ; nos études définissent ensuite les solutions adaptées à votre site.

- **D9** : débit et volume d'eau à prévoir
- **D9A** : volume de rétention, quatre familles d'apports
- Résultat immédiat, sans inscription

Résultat indicatif : il ne remplace pas une étude INGETECH et ne peut pas être présenté à la DREAL comme telle.

Simulateur : ingetech-solutions.com



Véhicules incendiés : pollution aux métaux avérée à maîtriser

AIDES AGENCE DE L'EAU

Financez vos travaux : nous optimisons vos aides

Les agences de l'eau peuvent aider vos investissements de dépollution, de gestion des eaux pluviales ou de réutilisation des eaux. Le montant obtenu dépend beaucoup de la qualité du dossier : INGETECH établit le mémoire technique qui optimise votre aide.

1

Étude technico-économique

2

Mémoire technique pour l'agence

3

Dépôt du dossier d'aide

4

Travaux réalisés avec l'aide

L'éligibilité dépend de votre agence de l'eau, des programmes en cours et de votre projet.

PARLONS DE VOTRE CENTRE VHU

Votre volet EAU est-il conforme ?

Un premier échange suffit pour identifier vos écarts et les solutions adaptées à votre site. Étude, conception, travaux, subventions : un seul interlocuteur, de A à Z.

TÉLÉPHONE

05 56 22 94 21

EMAIL

contact@ingetech-solutions.com

INGETECH Solutions · 4 Quai de Goslar, « Pôle Nautique » · 33120 Arcachon · Lundi-jeudi 9h-12h / 14h-18h, vendredi 9h-12h
www.ingetech-solutions.com · LinkedIn : INGETECH Solutions

INGETECH intervient aussi pour d'autres sites classés : ferrailles et métaux, bassins de décantation, brasseries, centrales à béton, produits laitiers, compost. · SARL · SIRET 803 204 940 00040